

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 sur salaires 2017

Régime général et DOM TOM

A régler au plus tard le 28 février 2018

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°  Clé WEB   
 Identifiant  Cabinet comptable   
 CONTACT  Entreprise  Comptable   
 Tél  Fax   
 E-mail   
 SIRET   
 NAF   
 IDCC   
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2017  Nb d'apprenti(s) au 31/12/2017   
 de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5  
 Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2017

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si  $S \leq 106\,579\text{€}$  et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)  
 Il faut remplir ces 2 conditions.

**MASSE SALARIALE BRUTE** (cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002 DSN base sociale rubrique S21.G00.44.001) **S**

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

**TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :**  $S \times 0,68\%$  **TB**

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus Voir au verso le calcul du taux de CSA et sur le site internet

**CSA** : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X  Taux calculé **CSA**

## 3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- **Frais de stages de formation initiale (FS)** : joindre les conventions de stages  
 Les stages de 3<sup>ème</sup> générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB  
 Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond  
 TB X 3 % = plafond  Total des frais calculés

Forfait journalier X	<b>Cat. A</b> : 25 € niveaux III - IV et V	<b>Cat. B</b> : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- **Dons en nature (DN)** : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.  
 Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L6241-8 CT

- **Créance** **C**   
 Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2017

**Total des déductions**  $FS + DN + C = D$

## 4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2018, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

**Montant à payer : TB + CSA - D** **= P**   
 Pas de centimes

Chèque N°  à l'ordre de :   
 Virement au Compte :   
 (noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièces à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage  justificatifs des dons en nature  conventions de stages

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

